



LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION POUR LE TROISIEME TRIMESTRE

(du 7 AVRIL au 23 JUIN 2016) **s'effectuera les jours suivants :**

Lundi 07, Mardi 08, Jeudi 10, Vendredi 11 Mars
de 7H 30 à 11 H 30

Le montant forfaitaire de la demi-pension pour le 3^{ème} trimestre est de

◆ **81,12 € pour les élèves de 3^{ème}**

◆ **79,04 € pour les élèves de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}**

(déduction 1 jour de DNB)

Le montant doit être payé en totalité pour la **Demi-pension**

➤ en espèces (moyen paiement à privilégier)

munissez vous de monnaie

ou

➤ par chèque (moyen de paiement à éviter, car nouvelle procédure du trésor)

Prière inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque

➤ **Monsieur l'Agent-comptable n'accepte plus les chèques différés,**
pour cause d'abus

➤ **Vous pouvez déposer le chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à**
l'ordre de l'agent-comptable du collège E-L VALARD

➤ **Pour les retenues sur bourses, vous pouvez en faire la demande écrite à**
l'attention de Madame la Principale avant le 1^{er} mars.

*En cas de perte ou de dégradation de la carte d'accès au réfectoire, vous devrez payer **9 €**

La Principale

T. GERVINET-GRANDU